

**ETUDE D'IMPACT**

**PROGRAMME**

**ABRI D'URGENCE**

---

Novembre 2021



**FONDATION  
DES FEMMES**

**♀ Solidarité  
femmes**  
Fédération Nationale

**3919**  
appel anonyme et gratuit

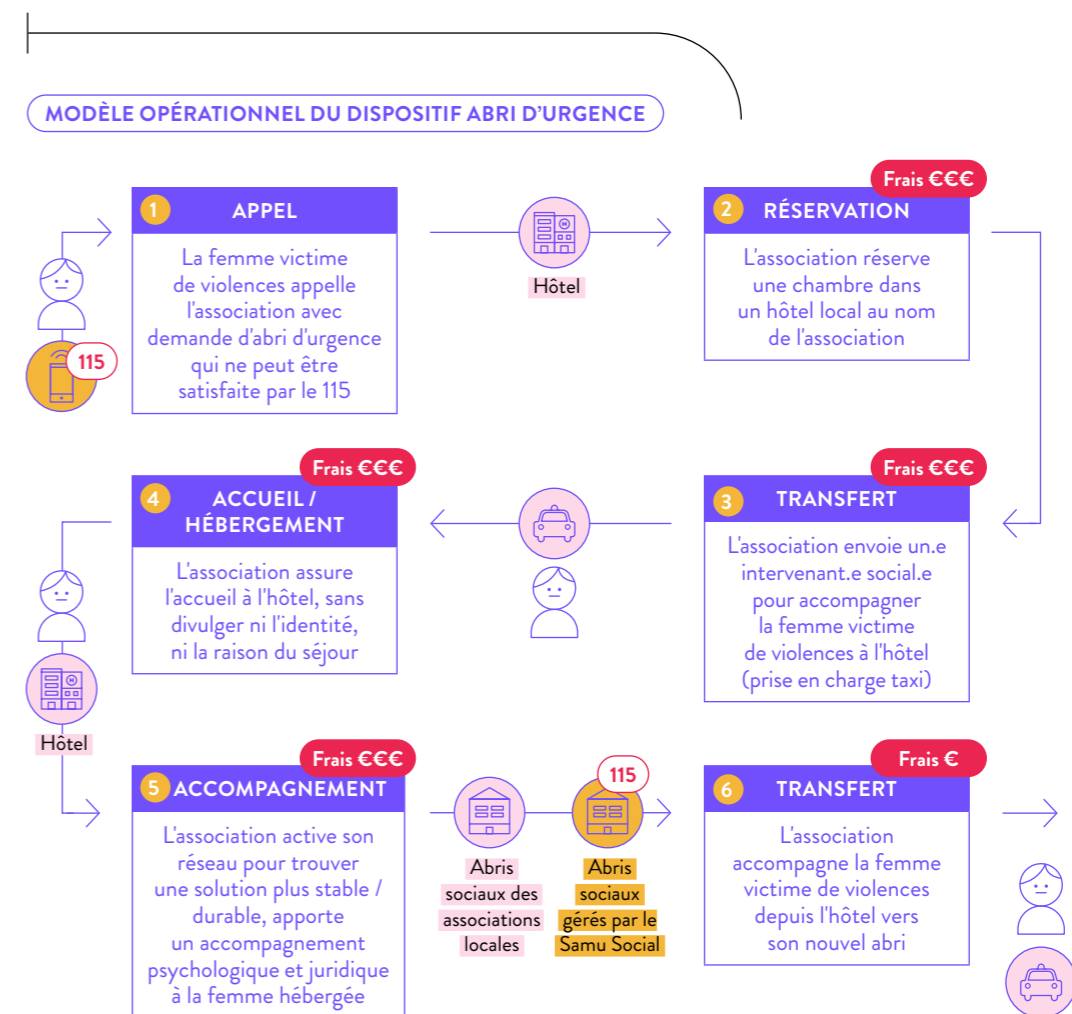
Un programme mené en partenariat avec  
Fédération Solidarité Nationale Femmes

# LE PROJET ABRI D'URGENCE : RÉSULTATS ET IMPACT

## 01 × Présentation du dispositif

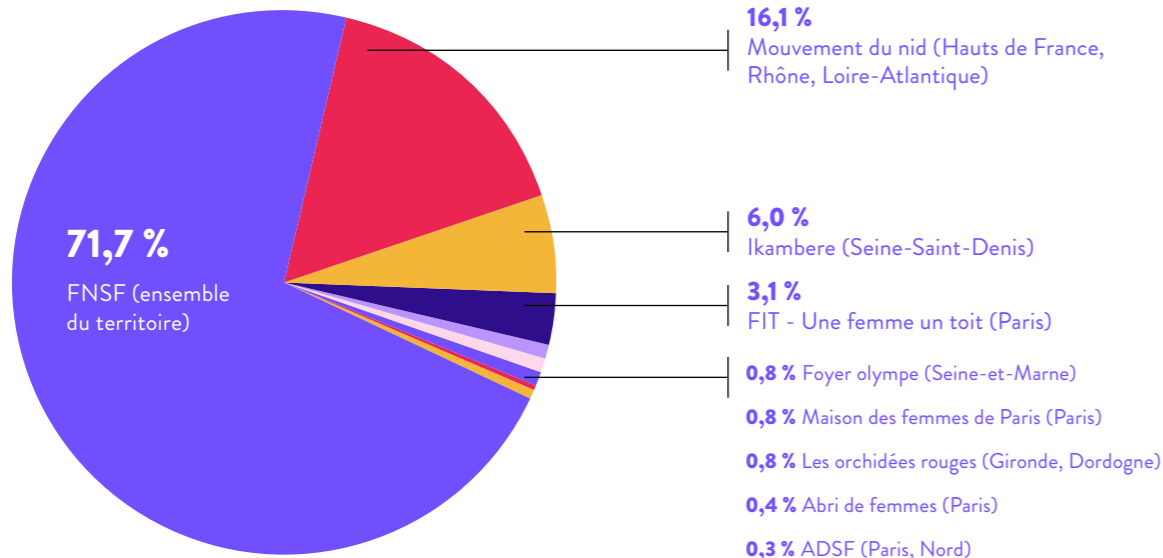
Lancé en décembre 2020 et actif jusqu'à fin août 2021, le dispositif Abri d'Urgence de la Fondation des Femmes consiste à **financer et mettre à la disposition des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences des chambres d'hôtel de qualité** pour des mises en sécurité et courts séjours d'hébergement en urgence de ces femmes et de leurs enfants.

La Fondation des Femmes finance les chambres ainsi qu'une contribution financière pour les associations composée d'**une aide matérielle et d'une contribution à l'accompagnement spécialisé** assuré par leurs professionnel.les sur le plan juridique, psychologique, social (accès au logement), qui doit permettre de sortir le plus rapidement possible de l'emprise et de trouver une solution durable. Le dispositif s'appuie sur une plateforme de réservation d'hôtels du groupe Accor, (dite « CEDA ») sur laquelle les chambres sont proposées à prix coûtant.



Le dispositif a été mobilisé par une trentaine d'associations : environ 20 associations du réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes - acteur historique de l'hébergement et de l'accompagnement des femmes victimes de violences qui a coordonné le projet pour son réseau - ainsi qu'à une dizaine d'autres associations, dont certaines qui répondent à des publics spécifiques (femmes victimes d'exploitation sexuelle, femmes victimes de mutilations sexuelles et génitales ou de mariage forcé, etc.).

**PART DES RÉSERVATIONS PAR ASSOCIATION PARTICIPANTE**



Après 8 mois d'expérience, il est possible de tirer un bilan extrêmement positif d'Abri d'urgence. Les éléments présentés ci-après s'appuient sur :

- ⊕ Une analyse des données extraites de la plateforme de réservation CEDA du groupe Accor
- ⊕ Une analyse des entretiens réalisés avec les associations participantes
- ⊕ Une analyse des réponses au questionnaire d'impact quantitatif et qualitatif complété par les associations participantes.

**02 × Abri d'urgence, un dispositif qui a fait la différence pour les femmes en 2021, en particulier en Ile-de-France**

**A × SUR CETTE PÉRIODE, ABRI D'URGENCE A COUVERT L'HÉBERGEMENT D'1 FEMME SUR 14 QUI L'AVAIT DEMANDÉ À CE MOMENT LÀ**

Entre décembre 2020 et août 2021, Abri d'urgence a permis l'hébergement de 348 femmes et 366 enfants, soit 714 bénéficiaires au total. Avec une durée des séjours de 19 nuitées en moyenne, Abri d'urgence a permis le financement de 13.867 nuitées (6.583 nuitées de femmes et 7.284 nuitées d'enfants).

Sur la période, Abri d'urgence a fait la différence pour les femmes. Abri d'urgence a permis une moyenne de 823 nuitées de femmes par mois. A titre de comparaison, entre le 1er janvier et le 30 juin 2021, le SI-SIAO a enregistré un peu plus de 61.000 nuitées de femmes victimes de violences tous types d'hébergement confondu (soit un peu plus de 10.000 nuitées par mois), dont 18.000 nuitées à l'hôtel (soit environ 3.000 nuitées à l'hôtel par mois).

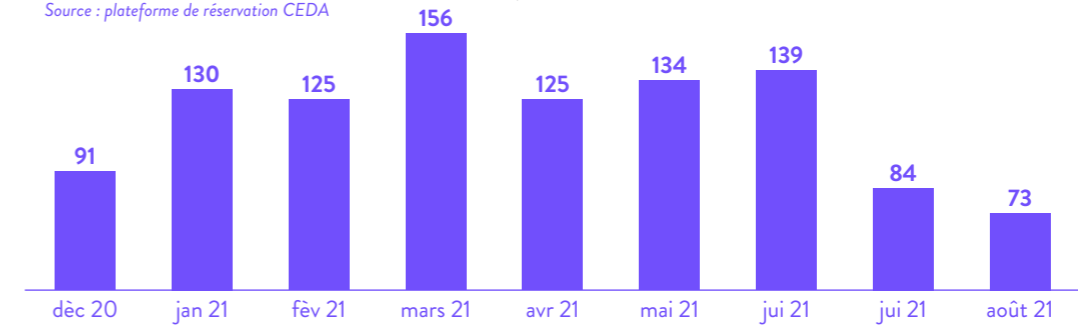
Ainsi, en assurant 20% des nuitées à l'hôtel, Abri d'urgence a permis de couvrir environ 7% des besoins en hébergement d'urgence des femmes victimes de violences sur la période. Autrement dit, Abri d'urgence a permis l'hébergement d'1 femme victime de violence cherchant un abri sur 14 entre décembre 2020 et août 2021.

**B × UNE MOBILISATION CONSTANTE DU DISPOSITIF**

Sur la période, 117 réservations mensuelles ont été enregistrées en moyenne avec une certaine variation d'un mois à l'autre : l'été 2021 enregistre le moins de réservation (entre 70/80) alors qu'un pic est observé en mars 2021, avec 156 réservations. Il est difficile d'interpréter cette variation dans les réservations, mais le plus petit nombre de réservations en décembre et à l'été peut être imputé d'une part au démarrage du dispositif, d'autre part à sa suspension début septembre qui avait été annoncée aux associations dès début juillet. Elles ont donc probablement réduit le recours au dispositif en conséquence.

**NOMBRE DE RÉSERVATION PAR MOIS**

Source : plateforme de réservation CEDA



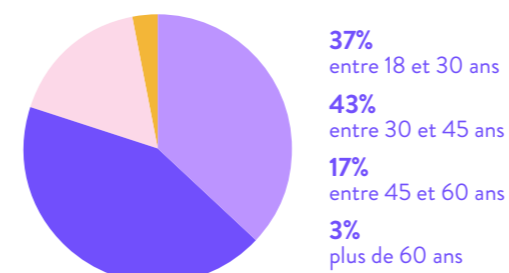
**C × UNE HOMOGENÉITÉ DES SITUATIONS VIS-À-VIS DU DANGER EN COURU PAR DES FEMMES PLUTÔT JEUNES**

Toutes les associations sont unanimes sur le continuum des violences auxquelles étaient exposées les femmes : violences conjugales et intrafamiliales, violences sexuelles, violences économiques, violences administratives, mariage forcé et vie à la rue parfois. Pour la majorité des associations ayant participé au questionnaire d'impact, certaines femmes bénéficiaires d'Abri d'urgence auraient été en danger de mort si elles n'avaient pas eu accès au dispositif.

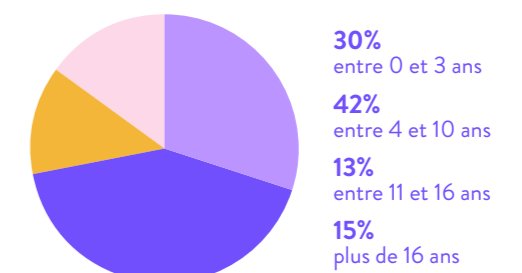
Selon la Fédération Nationale Solidarité Femmes qui a coordonné 71,7% des réservations, ainsi que l'évaluation des situations, la très grande majorité des femmes hébergées grâce à Abri d'urgence (« pour ne pas dire toutes ») vivait en couple dans un logement personnel.

En termes d'âge, on peut noter que 80% des femmes bénéficiaires ont moins de 45 ans et 72% des enfants ont moins de 10 ans.

**ÂGE DES FEMMES BÉNÉFICIAIRES**



**ÂGE DES ENFANTS BÉNÉFICIAIRES**

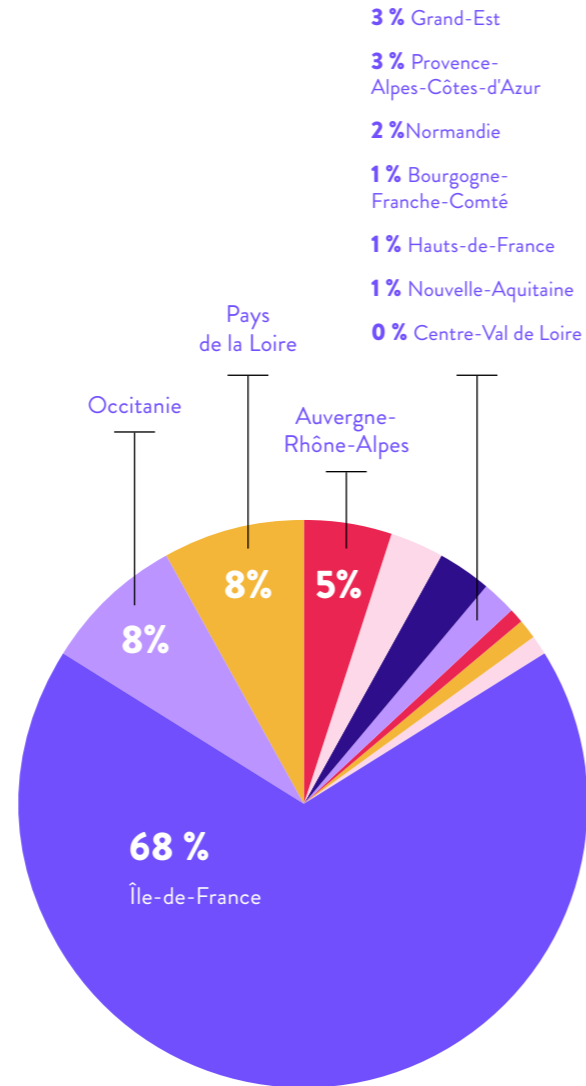


Source : enquête d'impact auprès des associations, sur les nuitées entre novembre 2020 et mars 2021

## D × UNE SOLUTION PARTICULIÈREMENT MOBILISÉE EN ZONES URBAINES : L'ÎLE-DE-FRANCE CONCENTRE 68% DES RÉSERVATIONS

L'Île-de-France concentre 68% des réservations et en particulier les départements des Hauts-de-Seine (24% des réservations), de Paris (22% des réservations) et du Val-de-Marne (18% des réservations). Viennent ensuite la région de l'Occitanie, tirée par le département de l'Aude (6% des réservations) puis des Pays de la Loire, tirée par le département de la Loire Atlantique (6% des réservations). Il faut noter que dans la mesure où tous les départements n'étant pas représentés parmi les associations bénéficiaires, ces chiffres sont à prendre avec précaution. Néanmoins la très forte concentration en Île-de-France des besoins résulte de la saturation très importante des dispositifs d'hébergement dans cette région.

PART DES RÉSERVATIONS PAR RÉGION



## 03 × Bilan qualitatif : un dispositif qui fait ses preuves pour une sortie plus rapide des violences

### A × UNE SOLUTION GARANTIE, IMMÉDIATE ET QUI OFFRE UNE FLEXIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE POUR S'ADAPTER AUX BESOINS DE PROXIMITÉ OU D'ÉLOIGNEMENT DES FEMMES

« D'habitude, il faut harceler le 115 et on met entre 10 et 15 jours pour obtenir une place »

Témoignages d'associations

« Avant, les femmes restaient toute la journée et on les voyait repartir le soir. On est moins dans la culpabilité car on sait qu'il y a une solution »

D'après le questionnaire d'impact auquel ont participé les associations, le point fort du dispositif qui fait l'unanimité (100% des associations répondantes le mentionnent) réside dans le fait d'avoir la garantie qu'elles vont trouver une solution pour héberger les femmes qui les contactent. En effet, le contexte actuel de forte saturation des hébergements d'urgence et le manque de places adaptées aux femmes victimes de violences ne permet pas aujourd'hui de satisfaire toutes les demandes (cf. développements du rapport ci-après). Cette dimension était particulièrement aiguë dans le contexte de pandémie de COVID et d'augmentation des violences, tout comme de la saturation des dispositifs.

Toutes les associations sont également d'accord avec le fait que « Abri d'Urgence a permis d'augmenter la rapidité de notre réponse aux sollicitations » et toutes pointent « la rapidité de la réservation et la simplicité du dispositif » comme principal point fort du dispositif. En moyenne, il se passe une demi-journée entre la réservation par l'association et l'entrée dans l'hébergement par la femme et ses enfants si elle en a. Un délai à comparer avec le fait que dans le droit commun, il peut en effet s'écouler des jours, voire des mois selon les départements, avant qu'une solution puisse être trouvée.

Cette double garantie soulage fortement la culpabilité des professionnel.le.s des associations.

« Le 115 intervient de manière sectorisée selon les départements. Or, aux femmes qui quittent leur mari violent, on ne peut pas leur dire de retourner dans leur département pour être hébergées »

Témoignages d'associations

Les associations soulignent, comme l'un des points forts du dispositif, la grande couverture territoriale proposée qui permet de s'adapter au mieux aux besoins des femmes, qu'elles souhaitent disposer de chambres à proximité de l'association ou au contraire, de disposer de chambres qui permettent un éloignement du lieu de vie (pour 3 associations répondantes sur 5). L'ensemble des associations considère que les localisations proposées sont satisfaisantes (5 associations sur 5).

« Certaines femmes ne veulent pas des chambres d'hôtel : elles ne veulent pas sortir d'une précarité pour entrer dans une autre précarité. »

« C'est un vrai crève-cœur de les envoyer dans les hôtels sociaux alors qu'elles en ont déjà bavé. C'est la double peine : elles sont victimes, elles sont obligées de quitter leur domicile, et elles sont hébergées dans de mauvaises conditions ».

Témoignages d'associations

Les associations soulignent qu'Abri d'urgence permet également de refuser une solution de logement insalubre ou indigne et donc d'avoir le choix.

**B x** DES CHAMBRES DE QUALITÉ QUI OFFRENT AUX FEMMES UN SAS ANONYME, SÉCURISANT, DIGNE ET ENCOURAGEANT

« *S'il ne s'est pas passé un drame, c'est uniquement grâce à ce dispositif* »  
 « *Ce dispositif est une bulle d'oxygène, un sentiment de sécurité, la meilleure chose possible* »

Elena, bénéficiaire d'Abri d'urgence

« *L'avantage est qu'on peut plus sécuriser l'espace car l'hôtelier ne laisse pas rentrer tout le monde* »

« *Les femmes se sentent respectées. Elles retrouvent de la dignité.* »

« *Cela a permis de redonner de l'espoir à des femmes très en difficulté.* »

Témoignages d'associations

Une majorité des associations participantes apprécie la qualité des chambres proposées. Les associations sont également tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec le fait que « les femmes vivent positivement le fait d'être dans des hôtels de bonne qualité pour les femmes », que « la qualité des chambres est satisfaisante », que « la sécurité des hôtels est satisfaisante » et enfin que « La qualité d'accueil des hôteliers est satisfaisante. Ainsi elles soulignent qu'« Abri d'Urgence sécurise le parcours des femmes » (pour 4 associations répondantes sur 5).

« *On a eu des hôteliers qui ont bien joué le jeu, ils nous appelaient en cas de difficulté* »

« *Nous sommes très satisfaits du mode opératoire de la réservation et du paiement* »

« *Nous sommes globalement très satisfaits du dispositif* »

Témoignage d'association

Hôteliers participants

Pour de nombreuses femmes, le fait que leur situation ne soit pas connue par l'hôtelier (elles se présentent simplement à l'accueil avec un numéro de réservation) est un point très positif du dispositif. Lorsqu'elles l'étaient, les associations apprécient également les bonnes relations entretenues avec les hôteliers.

« *Cela renforce le rapport des femmes à la structure: il y a une forme de confiance qui se crée.* »

Témoignages d'associations

Le sentiment de sécurité et de dignité que ressentent les femmes permet, selon les associations, de favoriser la création d'une relation de confiance avec l'association et facilite le travail d'accompagnement et une sortie plus rapide des violences.

**C x** UNE SOLUTION TEMPORAIRE QUI OFFRE AUX ASSOCIATIONS UNE FENÊTRE DE TEMPS POUR METTRE EN PLACE L'ACCOMPAGNEMENT ET POUR TROUVER UNE SOLUTION D'HÉBERGEMENT PLUS PÉRENNE

« *Ça change beaucoup de choses. Le manque de logement est un gros frein au parcours de soin et à l'avancement des femmes. Des femmes pouvaient manquer des rendez-vous, venir en larmes, [ne pas être] bien. Une femme qui est préoccupée par son problème de logement, lorsqu'elle vient aux entretiens psy, elle n'est pas ouverte. On n'avance pas sur le psychotrauma car elle n'est pas sécurisée.* »

« *Le dispositif permet d'avoir plus le temps de comprendre la situation de la personne, de l'évaluer, de travailler avec les acteurs de terrain, de trouver des solutions adaptées.* »

« *La mise à l'abri à l'hôtel permet de mettre en sécurité et aussi de dérouler un vrai projet d'accompagnement. Cela permet de mettre en place des rendez-vous sociaux et de soins, et cela facilite la demande d'hébergement [pérenne] pour la travailleuse sociale* »

Témoignages d'associations

Avec une durée moyenne de séjour de 19 nuits, toutes les associations partagent l'idée que « le fait de disposer d'un laps de temps pour trouver une solution pérenne » est l'un des principaux points forts du dispositif et toutes sont d'accord avec le fait que « Abri d'Urgence nous a permis d'améliorer la qualité de notre accompagnement ». Les associations relèvent qu'« Abri d'urgence permet la mise en place d'un cercle vertueux: c'est un gain de temps dans la recherche d'hébergement qui permet d'investir plus de temps dans l'accompagnement et notamment le suivi psychologique. 4 associations sur 5 sont tout à fait d'accord avec le fait que « Abri d'urgence nous a permis d'accompagner plus de femmes qu'avant ».

Pour les associations, participer à Abris d'Urgence a nécessairement été de pair avec une certaine charge de travail à laquelle elles ont pu faire face mais qui s'inscrit globalement dans les procédures habituelles de l'association. 2 associations répondantes sur 5 indiquent avoir recruté pour coordonner le dispositif, afin d'accueillir les femmes, d'organiser la logistique de leur accueil à l'hôtel (réservation, transport, aide matérielle...), de trouver une solution de sortie, d'assurer un accompagnement global et personnalisé durant le temps du séjour à l'hôtel.

Pour une majorité des associations, « le financement disponible pour l'accompagnement social est l'une des 3 dimensions les plus positives du dispositif. 3 associations répondantes sur 4 considèrent que les forfaits alloués pour gérer ce dispositif sont suffisants pour compenser les coûts engendrés en termes d'accompagnement et d'aide matérielle. Pour compléter, certaines ont eu recours à des cofinancements privés (notamment appels aux dons) et au bénévolat.

4 associations répondantes sur 5 sont tout à fait ou plutôt d'accord avec le fait que « Le soutien pour l'accompagnement psychosocial en particulier est satisfaisant » et 3 avec le fait que « La somme attribuée globalement est satisfaisante » et que « Le soutien matériel et financier aux personnes en particulier est satisfaisant ».

## D × ET QUI S'INSCRIT PLEINEMENT DANS LE PAYSAGE PARTENARIAL DE L'HÉBERGEMENT

*“Le dispositif devient un réflexe  
pour certains partenaires comme  
la police par exemple suite à  
des violences subies par une femme.”*

Témoignages d'associations

*“[Cela] permet aussi de les héberger  
en sortie d'hospitalisation (orienté par hôpitaux),  
et en sortie de violences (orienté par police)”*

Abris d'urgence a rapidement trouvé sa place dans le paysage multi-partenarial de l'hébergement : les associations ont indiqué avoir mobilisé, pour l'accompagnement des femmes, les partenaires réguliers, tels que le 115/SIAO, la police/gendarmerie, la justice, la préfecture/OFII et divers associations parties prenantes (Réseau FNSF, EMMAUS H18, FTDA, etc).

## E × UN DISPOSITIF EFFICACE QUI ACCÉLÈRE LA SORTIE DES VIOLENCES ET LIMITE LES RETOURS CHEZ LE CONJOINT

Les associations pointent en particulier que « la qualité de la réponse apportée (sécurité, accompagnement, lieu) renforce la capacité des femmes à sortir définitivement des violences » (4 tout à fait ou plutôt d'accord sur 5), que « Abri d'Urgence a permis une plus grande efficacité du travail permettant de sortir de l'emprise vis-à-vis de l'auteur des violences » (3 tout à fait d'accord sur 5). La qualité des lieux où séjournent les femmes, leur relatif “anonymat” dans les hôtels, la prise en charge individuelle permise par ce dispositif améliore l'impact du travail des associations et diminue les risques de retour vers le conjoint violent ou la situation de violence. La FNSF indique que les retours au domicile conjugal sont très rares, de l'ordre de 3%, soit une proportion extrêmement basse d'après l'expérience des associations. On peut raisonnablement imaginer que dans l'hébergement non spécialisé ce chiffre est beaucoup plus élevé, d'autant plus lorsque l'hébergement est précaire.

## 04 × Quelques points d'amélioration

Si les associations sur unanimes sur l'utilité d'Abris d'urgence, elle pointe néanmoins quelques limites :

- ⊕ Abri d'urgence et l'hébergement en hôtel n'est pas adapté à toutes les femmes, notamment celles avec des enfants et plus particulièrement des jeunes enfants, selon 2 associations répondantes sur 5. Les appart'hôtels, également disponibles sur la plateforme, sont de ce point de vue plus adaptés.
- ⊕ Certaines femmes ne sont pas, à ce moment-là de leur parcours, en capacité de vivre seules.
- ⊕ La continuité dans l'hébergement n'est pas toujours possible puisqu'il arrive qu'au moment de vouloir prolonger le séjour, l'hôtel où réside la femme n'a alors plus de disponibilité – ce qui impose alors de changer d'hôtel, parfois de ville ;
- ⊕ La question de l'hébergement à la suite du séjour à l'hôtel reste posée puisque malgré / à l'issue de ce sas, il n'est pas toujours possible de trouver une solution durable. Pour 80% des associations, une augmentation de la durée de séjour est souhaitable.

## 05 × Enseignements

Le programme Abri d'Urgence témoigne à la fois de l'importance des besoins quantitatifs et qualitatifs en matière de mise en sécurité et d'hébergement des femmes victimes de violences :

- ⊕ Quantitatifs car les besoins des associations sont structurels, s'étendant bien au-delà de la période de confinement.
- ⊕ Qualitatifs car on constate que les associations bénéficiaires trouvent dans ce dispositif une capacité inédite à sécuriser et accompagner des femmes et leurs enfants dans de bonnes conditions, ce qui renforce l'impact positif de leur travail en terme de sortie de l'emprise, de démarches administratives, de capacité à trouver une solution d'hébergement ou de logement de qualité, d'amélioration des perspectives d'insertion pour les femmes concernées. Les grandes flexibilité, réactivité et incondtionnalité du dispositif sont des atouts qu'il conviendrait de renforcer dans les politiques d'hébergement, comme ce rapport le démontre.



**FONDATION  
DES FEMMES**

Où est l'argent pour l'hébergement  
des femmes victimes de violences ?

Novembre 2021

Fondation des Femmes  
9 rue de Vaugirard  
75006 Paris

[fondationdesfemmes.org](http://fondationdesfemmes.org)  
[bonjour@fondationdesfemmes.org](mailto:bonjour@fondationdesfemmes.org)